

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Fangeaux.p

<https://www.cadre21.org/membres/c3b66dc9efb65fde3c183063>

Date d'obtention : 2024-02-21 17:00:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Importance des étapes préliminaires visant à évaluer l'incident et vérifier les informations. Ces étapes permettent de décider des actions à suivre ensuite. elles sont faites à l'aide de grilles d'évaluation
Il est important ensuite de parler aux acteurs pour obtenir leur version des faits et compléter notre prise d'information.

À tout moment, si l'on a une information nous permettant de croire qu'il s'agit d'un acte malveillant: contacter les services de police. Nous pourrions alors, en collaboration avec eux, déterminer les étapes suivantes, le cas échéant.

En tout temps, le respect de la confidentialité doit être une préoccupation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de parler avec tous les témoins, afin de bien valider les versions et compléter le portrait de situation.

Il peut être nécessaire de communiquer tout de même avec la police, même pour un acte "impulsif", afin de permettre une sensibilisation.

L'école n'est pas le mandataire des services de police.

Ne jamais consulter des images sur le téléphone d'un élève, surtout si elle peuvent être à caractère pornographique juvénile.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La prise de décision (jugement) de l'acte consentant de la part de la victime, si celle-ci ne collabore pas pleinement avec les intervenants.